

# DÉLIBÉRATION 01-2022

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Membres votants : 11

Date de la convocation : 07/01/2022

Date de l'affichage : ..... 2021

L'an deux mille vingt-deux, le 11 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Roberval s'est réuni, à la mairie 2 Route de l'Église 60 410 Roberval, sous la Présidence de Monsieur Michel VERPLAETSE, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VERPLAETSE, Maire,

Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Adjointes au Maire,

Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Virginie RENAULT, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

## ABSENT EXCUSÉ :

Aurore BOUCHENEZ donne pouvoir à Michel VERPLAETSE

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Christian VAN WETTEREN est désigné secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°01-2022 AUTORISANT LE MAIRE À EFFECTUER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À HAUTEUR DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS EN 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE (HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT), SOIT 34 695,53 € (138 782,14 €/4).**

Le Maire fait part aux membres du conseil la nécessité de suivre la recommandation du service de gestion comptable de Senlis d'établir une délibération autorisant le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 (hors remboursement d'emprunt), soit **34 695,53 € ((151 934,25 € - 13 152,11) /4)**.

M. VERPLAETSE propose au Conseil de me permettre d'effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 (hors remboursement d'emprunt), soit **34 695,53 € (138 782,14 €/4)** avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

## **- AUTORISE**

Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 (hors remboursement d'emprunt), soit **36 090.00 € (144 360 €/4)**, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022.

Fait à ROBERVAL, le 04 février 2022

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.**

**Tous les membres présents ont signé au registre.**

**Le Maire certifie en application  
de l'article 2131-1 du Code  
Général des Collectivités Territoriales,  
que le présent acte est rendu exécutoire  
Le .../.../...**

**Le Maire,**

**Michel VERPLAETSE**